

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2016 à 18h30

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 16

Titulaires présents :	13
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	5

L'an deux mille seize, jeudi 11 février à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux de Cadours : Mrs CLUZET A. et DULONG D.
 CC du Frontonnais : Mrs CAVAGNAC H., DUPUY D., MIQUEL D., NADALIN D, PETIT Pa., et PETIT Ph.
 CC de Save et Garonne : Mrs. AUZEMERY B., BOISSIERES J.M., M. JANER G., et LAGORCE P.
 CC Val'Aïgo : M. SALIERES.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou : M. CUJIVES D. par M. GENEVE JL. (suppléant).
 M. E. VINTILLAS par M. ANJARD N. (suppléant).
 CC du Frontonnais : M. GALLINARO A. par Mme S. TIRMAN (suppléante).
 M. PAPILLAULT P. par M. PETIT ph. (pouvoir).
 M. VASSAL J-P. par M. DUPUY D. (pouvoir).
 CC de Save et Garonne : Mme AYGAT C. par JANER G. (pouvoir).
 M. ESPIE J-C. par M. BOISSIERES J. (pouvoir).
 M. MELIET J-J. par AUZEMERY B. (pouvoir).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou : Mrs CALAS D., DUTKO H., GRANDJACQUOT D., M. ROUMAGNAC L.
 CC de Save et Garonne : Mrs. MOIGN J-L.
 CC Val'Aïgo : Mme NARDUCCI I., Mrs. LAVIGNOLLE V., OGET E. et REBEIX N.

<u>Ordre du jour</u>	<u>Adoption</u>
1. Débat d'orientation budgétaire 2016	NEANT
2. Indemnité de conseil au trésorier syndical	A L'UNANIMITE
3. Instauration d'une participation financière à la couverture prévoyance et santé.	A L'UNANIMITE
4. Questions diverses	NEANT

Après avoir vérifié le quorum, Monsieur le Président, Philippe PETIT, ouvre la séance à 18 heures 30.

1. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Petit explique que le débat d'orientation Budgétaire (DOB), qui doit se tenir en amont de l'adoption du Budget Primitif, représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il encourage donc les élus à participer et à débattre sur les orientations du budget qui vont leur être présentées.

Il débute la présentation du DOB en annonçant les projets à venir, en indiquant en amont que l'objectif général est de pérenniser les ressources et poursuivre la mise en œuvre du SCoT.

1 - A court terme :

• **Modification du volet commercial du SCoT**

- . Appui technique ATD
- . Enquête publique : 3000 €
- . Annonces légales : 2500€
- . Impression : 3000€

• **Poursuite de la rédaction des Fiches-outils (th3) et formation des communes** afin qu'elles se les approprient

- . Impression : 1000€

• **Le suivi du SCoT**

- . Finir de renseigner les indicateurs de suivi.
- . Faire un point d'étape à 3 ans.

2 - A moyen terme :

• **L'évaluation du SCoT**

- = Définition puis renseignement des indicateurs d'évaluation
- . Appui technique de l'ATD : en attente réponse
- . Stagiaire ?

• **Etudes thématiques préalables à la révision du SCoT**

Agriculture, environnement, énergie/climat, économie, transport/déplacement ...

3 - A long terme :

• **Anticiper la Révision du SCoT**

- . Début: 2017 / 2018
- . Durée : Environ 4 ans
- . Coût estimé : Prévoir à minima 200 000 € ; provisionnement à chiffrer.

4 - Dans la durée :

• **L'accompagnement des communes**

Les besoins en accompagnement étant en augmentation régulière, le poste du chargé de mission à vocation à constituer un appui potentiel pour la responsable urbanisme mobilisable selon sa charge de travail.

Le Président interrompt sa présentation afin de débattre de cette première partie.

Il ouvre le débat en annonçant que le SCoT a tout intérêt à accélérer l'évaluation pour anticiper la révision. Il rajoute que dans ce cadre, et afin de prendre en compte la réalité du terrain (problèmes rencontrés), un travail intense dans chaque Bassin de vie devra être effectué.

M. NADALIN revient sur les études thématiques préalables à la révision du SCoT. Il souhaiterait savoir si le logement est concerné. M. PETIT lui répond par l'affirmative, et propose de commencer par les thématiques principales qui vont aussi servir pour le suivi et l'évaluation. La conduite de ces études fera l'objet d'un programme pluriannuel.

Il conclut cette première partie en indiquant que l'accompagnement auprès des communes dans leurs démarches PLU intervient de plus en plus tôt dans la procédure (voire même de façon anticipée).

Mme BELLEVILLE confirme et annonce qu'une trentaine de PLU est en révision.

Aucun autre point soulevé, M. PETIT poursuit la présentation du DOB en commençant par le financement.

1- SECTION FONCTIONNEMENT :

*** En dépense : Outre les besoins constants, estimés à hauteur de 160 000 € à minima, des charges sont envisagées pour 2016 :**

1-1 : Charges de personnel

. Augmentation masse salariale pour combler l'éventualité d'un prolongement du congé parental de MM jusqu'à fin 2016.

. Renouvellement de contrat du chargé de mission : 2 hypothèses :

- ½ temps de janvier à décembre 2016

Coût : 15 000 € + 750 € (chq déj)

- ½ temps du 01/01 au 07/06/2016 suivi d'un temps plein du 08/06 au 31/12/2016

Coût : 23 750 € + 1 130 € (chq déj)

. Stagiaire pour SIG

. Stagiaire évaluation du SCoT

1-2 : Charges à caractère général

. Loyer : 1 100 € /mois + 1% ?

. Maintenance informatique : changement de prestataire : 3 000 €

. Impression des fiches-outils (th3) et du dossier de modification du SCoT

1-3 : Dotation aux amortissements et provisions

. Provisionner en vue de la Révision du SCoT : 50 000 €

. Amortissement depuis déménagement ?

1-4 : Dépenses imprévues : 15 000 €

*** En recette : subvention du Conseil Départemental de 25 000 €**

2- SECTION INVESTISSEMENT :

*** En dépense :**

2-1 : Du matériel informatique et de bureau

. Remplacement ordinateurs anciens (portable + écran) GL- LB - MM

. Un écran plus adapté à la lecture de plans pour la responsable urbanisme MH

. Un notebook pour les réunions pour LB

. Un photocopieur avec agrafage central : 7 000 € (acquisition + maintenance sur 5 ans)

2-2 : Des frais d'étude

. Evaluation ? PCAET ? ARPE ?

. Etudes thématiques préalables à la révision ?

*** En recette :**

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement sera nécessaire pour inscrire ces acquisitions.

En effet, nous ne pourrons compter sur aucune recette d'investissement :

. Pas de FCTVA

. Plus de subvention du Conseil Général pour l'acquisition de matériel informatique ?

. Un excédent de fonctionnement à capitaliser au 1068 à hauteur de 3696,16 €.

M. PETIT lance ensuite le débat sur le financement présenté en revenant sur la prolongation et le passage à temps plein du chargé de mission. Selon lui, il est nécessaire de renouveler ce contrat pour poursuivre

l'élaboration des fiches outils, mettre en place le SIG et appuyer Marie-Hélène BELLEVILLE dans l'accompagnement des communes. La pérennisation de ce poste pourra être envisagée dans un second temps.

Il enchaîne sur la maintenance informatique. Selon lui, le prestataire actuel, bien que présentant un coût peu élevé, devra être remplacé, car ne nous satisfait pas en termes de compétences.

Il informe également les élus que les amortissements n'étaient pas effectués jusqu'à aujourd'hui, et leur propose par conséquent de commencer à les comptabiliser. L'assemblée répondant par l'affirmative, M. PETIT annonce que les amortissements seront donc pratiqués à compter de l'année 2016. Une régularisation sera également à effectuer pour les biens encore amortissables acquis depuis la création. Une délibération relative à leur mise en place sera donc mise au vote lors du prochain Comité syndical.

M. DULONG revient sur la possibilité pour le SCoT d'élaborer un PCAET.

M. PETIT répond que la compétence sera obligatoire pour les Communautés de communes de plus de 20 000 habitants à partir du 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, le SCoT, en tant qu'adhérent de l'ARPE, peut bénéficier d'un appui avec des prix très avantageux. Il propose donc que l'étude puisse être effectuée par le SCoT.

M. Dupuy est d'accord, et avance que ce qui est intéressant c'est que les Communautés de communes mutualisent en passant par le SCoT.

M. PETIT propose donc que le SCoT se rapproche des présidents des Communautés de communes pour connaître leur position.

L'assemblée répond par l'affirmative.

M. BOISSIERES revient sur les SIG. Selon lui, il serait intéressant que les fonctionnalités soient développées au niveau du SCoT.

M. PETIT répond que le but est de transférer aux Communautés de communes des données concernant le SCoT, et réciproquement d'en recevoir de leur part. Une convention serait à mettre en place avec les Communautés de communes. Il rajoute que concernant la formation sur le logiciel SIG « QGIS », il faudrait mettre à disposition une personne.

M. CAVAGNAC fait part d'une réunion prévue le 18 février 2016 des 4 Communautés de communes et du SCoT pour parler du SIG. M. BOISSIERES signalant son indisponibilité à cette date, la réunion est reportée.

2. Indemnité de conseil au trésorier syndical

Le Président rappelle qu'à chaque début de mandat, il est proposé de demander le concours du receveur pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable (art. 1 - arrêté 16/12/83). Il explique que suite au déménagement du SCoT, une délibération pour transfert d'accompagnement budgétaire, économique, financier et comptable au trésorier de Fronton, aurait dû être prise. Il précise que celle-ci concerne seulement le transfert de Montastruc à Fronton et que chaque année, une délibération devra être votée si le SCoT décide d'avoir recours au trésorier pour le budget de l'année concernée.

Il suggère donc de la voter aujourd'hui en spécifiant qu'elle court depuis le 1^{er} Juillet 2015, date de transfert.

M. ANJARD, comme M. CAVAGNAC s'interrogent sur l'obligation d'avoir recours au trésorier, arguant notamment la baisse des dotations.

M. PETIT répond qu'il n'y a aucune obligation à se faire accompagner par un trésorier. Néanmoins, ses conseils ne demandent pas un grand budget (en 2015 : 285.24 €) et durant les périodes budgétaires, il est rassurant, de s'appuyer sur son expertise. Selon lui, il est nécessaire d'y avoir recours. Il demande donc aux élus si d'autres remarques sont à faire. N'ayant aucune intervention, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (**délibération n° 2016-1**), décide de

- * Verser à Monsieur Laurent BAILLY, trésorier municipal, l'indemnité calculée selon les barèmes en vigueur, au taux de 100% à partir du 1er juillet 2015.
- * Imputer la dépense au budget syndical annuellement pendant la durée du mandat.

3. Instauration d'une participation financière à la couverture prévoyance et santé.

Le Président explique que la Réforme de la généralisation de la complémentaire santé prend effet au 1er janvier 2016. Elle a pour objet la mise en place d'une complémentaire santé collective afin de proposer aux employés une protection sociale englobant mutuelle santé et prévoyance. Il informe également les élus qu'elle est obligatoire pour les entreprises du secteur privé, mais pas pour les collectivités. Néanmoins, il leur propose que le SCoT participe financièrement pour ses agents à hauteur de 10 € net / agent pour la mutuelle santé et de 5 € net / agent pour la prévoyance. Il indique que selon la procédure, un projet de délibération a été validé par le Comité technique intercommunal le 15.12.2015. Il termine en interrogeant l'assemblée sur d'éventuelles remarques. N'ayant aucune intervention, le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (**délibération 2016-2**) décide de :

- * Participer à compter du 01/03/2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.
- * Verser une participation de 10 € net à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire santé.
- * Verser une participation de 5 € net à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de prévoyance maintien de salaire labellisée.
- * Prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2016.
- * Notifier la présente délibération au représentant de l'Etat et à Monsieur le Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

4. Questions diverses

1) Agenda

➤ Elaboration du budget 2016 :

- **Bureau** : 7 Mars 2016 à 17h00 (approbations du CG et du CA 2015 + affectation résultats 2015 + adoption du BP 2016).
- **Comité syndical** : 24 Mars 2016 à 17h30 (approbations du CG et du CA 2015 + affectation résultats 2015 + adoption du BP 2016).

➤ Modification du SCoT :

- Réunion par BV: Diagnostic, enjeux, projets : 2 premières semaines de mars
- **Bureau du SCoT** : Bilan intermédiaire : 24 mars 2016 à 14h30
- Groupe de travail mixte : Proposition contenu : 3 mai 2016 à 14h30
- **Bureau du SCoT** : Validation modification : 30 mai 2016 à 17h00
- Réunion PPA ? *pas obligatoire* : 6 juin 2016 à 14h00
- Présentation modification en CS ? *pas obligatoire* : 6 juin 2016 à 17h30

Aucune autre question n'ayant été soulevée et l'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.